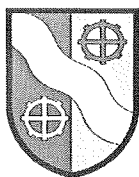


Penthalaz, le 21 juin 2011



Conseil communal Penthalaz

Séance du 20 juin 2011

Composition du bureau

Monsieur Daniel Traini, Président,
M. Gérald Santschy et Pierre-André Ischi, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

* * *

Monsieur Daniel Traini, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, ainsi qu'au public présent.

Opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 39 Membres excusés : Mmes Bassi Stéphanie, Stoller Sandrine, Zbinden Pascale et MM. Barbosa Sergio, Gatto Antonio, Hubschmid Jean-Rudolph, Jaeger Roland, Martinetti Christian, RoCHAT Daniel, Zbinden Claude-Alain.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 avril 2011 :
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, annonce la date du prochain Conseil communal qui aura lieu le lundi 3 octobre 2011.

M. Yvan RoCHAT, Municipal, renseigne l'assemblée sur les points suivants :

Praz-Gérémoz :

Les propriétaires de Praz-Gérémoz souhaitent entamer une procédure de modification du plan de quartier. D'une part, par le rehaussement des bâtiments existants, d'autre part en complétant la partie arrière de la parcelle.

Cette densification pourrait être envisagée et entre dans les vues de l'Etat de Vaud qui plébiscite les densifications des zones existantes lorsqu'elles sont desservies par des transports publics (moins de 500 mètres de la gare).

Centre multifonctionnel :

Les travaux du Centre multifonctionnel ne peuvent pas débuter tant que la Municipalité n'a pas reçu la modification du PPA Sud dûment approuvée par les Autorités cantonales.

Car postal :

Les transports publics vont créer prochainement une ligne de bus entre Penthalaz et Echallens. Il y aura pratiquement un bus par heure entre 06h30 et 19h30 heures (2 exceptions à 10h30 et à 14h30 heures).

M. Yves Jauner, Municipal, présente les sujets suivants :

Ils ont fêté leur 90^{ème} anniversaire au mois de juin 2011 :

Mesdames Mina Poget, Antoinette Zimmermann, Louise Girardet et Louise Guyat.

Messieurs Jean Gaudin et Raymond Berthoud

ASiCoPe :

Les comptes ont été acceptés au mois de mars 2011.

Le coût d'un élève se monte à Fr. 3'435.25 pour le cycle primaire et Fr. 3'723.35 pour le cycle secondaire.

Les traditionnelles promotions auront lieu le 30 juin 2011 à Cossonay.

L'assermentation des délégués pour l'ASiCoPe aura lieu le 24 août 2011, à 19 h.30, à Cossonay.

Social :

La cantine Midicroque sera dorénavant ouverte aux élèves du cycle initial. Une information sera envoyée par le biais de la direction scolaire primaire aux parents concernés pour la rentrée scolaire 2011-2012.

AJERCO :

Les comptes 2010 ont été acceptés au mois de mai 2011. Le résultat de l'exercice 2010 présente un excédent de revenu. Fr. 597'949.11 seront restitués aux communes (Fr. 26.73 par habitant), le solde attribué à des fonds de formation et investissement.

Divers :

La Municipalité est toujours à la recherche de patrouilleurs. Pour toute information relative à cette activité, merci de prendre contact avec M.Thierry Parel. Elle est également à la recherche d'un membre du Conseil communal pour la Commission du « Cancanier ».

M. Jauner souhaite à tous un bon été et un bon « Venoge Festival » qui se déroulera les 19 et 20 août 2011.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend la parole pour informer l'assemblée des objets en cours suivants :

La Municipalité a accueilli Monsieur Roan Vallat, nouveau collaborateur au service technique depuis le 1^{er} juin 2011. Il s'est attelé avec enthousiasme à la découverte des différents dossiers de construction et de PPA en cours dans la Commune.

Il sera officiellement présenté aux conseillers communaux à l'automne.

Mme Isabelle Gay-Crosier arrive au terme des visites de mise en conformité des jardins du quartier du Verney. Elle poursuivra avec les jardins situés aux abords de la gare CFF.

M. Frédy Mast, Municipal, prend la parole pour annoncer les décisions suivantes :

Horodateurs :

La pose de deux horodateurs (Place du Pont et bas du chemin de la Piscine) devrait se faire durant la 1^{ère} quinzaine du mois de juillet.

Il s'agit d'une volonté de la Municipalité, afin de faciliter quelque peu les automobilistes qui souhaitent prendre le train et qui doivent parquer plus longtemps que les 5 heures autorisées à la place du Pont, au Verger et ailleurs encore. Les places de parc n'étant plus suffisantes sur le domaine des CFF, la possibilité de parquer, au même tarif qu'à la gare leur est ainsi offerte.

Au ch. de la Piscine, seules les places situées tout en bas (après l'entrée) seront payantes. Toute la descente sera maintenue à 5 heures maximum. Les gens du quartier auront toutefois la possibilité d'obtenir un macaron comme cela se fait déjà dans d'autres secteurs. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Thierry Parel, assistant de police.

Les deux gardes de bains qui travaillent durant l'été à la piscine bénéficient, quant à eux, de la gratuité du parking.

Curage du Canal :

Le canal des Grands-Moulins, à sec depuis trop longtemps, encombré et parfois nauséabond, sera nettoyé et remis en eau. En effet, les Forces Motrices Bernoises (FMB) ont obtenu l'autorisation du Canton pour turbiner l'eau de ce canal et produire ainsi de l'électricité.

Les travaux prévus pour cette année encore, seront effectués par le Canton, aux frais des FMB. Celles-ci reprennent donc les installations de Provimi-Kliba.

Chemin du Pâqueret :

Le chemin du Pâqueret a été réfectionné et goudronné. Ce chemin ne reste toutefois accessible qu'aux seuls riverains, avec, bien entendu, l'interdiction d'obliquer à gauche en arrivant sur la route de la Gare. Pour faire suite à une requête de la Commission chargée de l'étude de cet objet, une contre-offre a été demandée à une autre entreprise de goudronnage que celle prévue initialement afin de revoir à la baisse le prix des travaux. Au final, ce sont finalement CHF. 10'000.- qui ont ainsi pu être économisés. A noter encore que ce chemin ne sera pas déneigé durant l'hiver.

- M. Pierre-Michel Devenoge fait part de son mécontentement concernant la pose d'horodateurs au chemin de la Piscine. Il trouve cela totalement déplacé de faire payer les personnes qui se rendent à la piscine, alors que la Municipalité tente de faire revivre ce lieu et de le rendre plus convivial.

M. Frédy Mast, Municipal, rappelle que les places de parc situées de part et d'autre dans la descente du chemin précité sont limitées à 5 heures et qu'il suffit de mettre son disque de stationnement.

- M. Alain Pellet demande à M. Yvan Rochat, Municipal, s'il sait déjà en quelle année les travaux de rénovation du quartier de Praz-Gérémaz pourront débuter ? Aucune idée, pour l'instant il ne s'agit que d'un projet lui répond celui-ci.

- Mme Sandrine Berthoud se demande si les jardins « CFF » appartiennent à la Commune ou aux CFF ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, précise que ces jardins appartiennent aux CFF mais qu'il est du devoir de la Municipalité de surveiller la bonne tenue et la conformité des lieux. Elle fera donc cette visite en compagnie d'une personne des CFF responsable de ces parcelles.

- M. Eric Joseph est très surpris d'apprendre que le chemin du Pâqueret ne sera pas déneigé !

M. Daniel Traini, Président, remercie la Municipalité pour ces informations.

Il clôt la discussion et passe à l'ordre du jour avec les modifications suivantes ci-dessous.

La numérotation ne change pas mais le Président rajoute les points a) et b) qui sont :

a) Assermentation d'un membre absent lors de la séance d'installation des autorités communales du 9 juin dernier, pour la législature 2011-2016

b) Nomination du/de la secrétaire suppléant(e) du Conseil communal pour la législature 2011-2016

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi avec les modifications mentionnées ci-dessus.

a) Assermentation d'un membre absent lors de la séance d'installation des autorités communales du 9 juin dernier, pour la législature 2011-2016.

Il s'agit de M. Pascal Affolter membre du groupe socialiste, vert et sympathisants.

Les conditions étant requises, M. Daniel Traini, Président, procède à l'assermentation de ce Conseiller pour la législature 2011 – 2016. Il est chaleureusement applaudi.

b) Nomination du/de la secrétaire suppléant(e) du Conseil communal pour la législature 2011-2016

M. Eric Joseph propose Mme Sylvette Grandchamp.

Le vote se déroule au scrutin individuel secret.

Résultats du vote : Mme Sylvette Grandchamp est élue par 36 voix et 3 bulletins blancs.

1. Rapport de la Commission concernant les comptes 2010 et le rapport de gestion (préavis municipal n°80-2011).

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion.

Voici un petit extrait des conclusions de Mme la Syndique Isabelle Hautier Charroton :

« Cette année encore, nous pourrions presque reprendre dans son intégralité les conclusions du rapport de gestion de 2009, tant la situation est semblable. En effet, la Municipalité est satisfaite de vous présenter des comptes qui bouclent avec un bénéfice de CHF 1'031'435.61.

Comme chaque année, nous étions restés extrêmement prudents avec les entrées fiscales très difficiles à estimer bien que nous puissions nous baser sur des recommandations cantonales, sur un nombre d'habitants en progression mais nous ne pouvons pas prévoir comment vont évoluer nos entreprises, comment les citoyens vont payer leurs impôts, leurs transactions immobilières, les gains immobiliers, etc.

Si les comptes de notre commune sont ce qu'ils sont, nous le devons non seulement aux bonnes entrées fiscales, mais aussi à la rigoureuse gestion de notre boursier communal, M. Jean-Daniel Bonny, et de toute son équipe qui ont notre entière confiance.

En 2010, tous les investissements prévus n'ont pas pu être réalisés. C'est pourquoi ils sont logiquement reportés en 2011, avec l'espoir de les voir, sinon aboutir, au moins démarrer.

« La Municipalité a souvent le sentiment d'avancer d'un pas et de reculer de trois ! D'ailleurs, à la fin de l'année, aucun de ses sujets n'a abouti, mais l'espoir de voir ces dossiers terminés en (2008) 2009 subsiste ! » Tels étaient les propos de la Municipalité dans les rapports de gestion des années 2008 et 2009.

S'il est vrai que tout se déroule lentement, cette année 2010 a quand même permis de voir la mise en service du « fameux » giratoire. Pour le reste, l'espoir se reporte en 2011 »

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Daniel Traini, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 80-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2010 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'031'435.61, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes,
 - des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 270'116.59 :
pour la première étape du réseau d'eau potable du PPA Les Câbleries ;
pour le Columbarium
 - des attributions pour un montant total de CHF 756'600.- :
au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA ;
au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;
au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;
au fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux ;
au fonds de réserve pour bâtiments communaux ;
au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau.
3. De virer le boni de l'exercice de CHF 4'719.02 au compte capital ;
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2010.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

2. Rapport de la Commission relatif à l'adoption des statuts SDIS Venoge (préavis municipal n°78-2011).

M. Thierry Burnat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Alain Epars prend la parole afin de montrer son désaccord avec la façon de procéder du Canton. Pour ce faire, il s'abstiendra de voter et suggère que d'autres membres du Conseil communal en fassent de même.

M. François Bachmann souligne qu'il y a à l'ordre du jour de cette séance 2 préavis qui concernent des associations intercommunales pour lesquelles la Commune est engagée financièrement et qui présentent des statuts « pré-cuits », non modifiables par les Conseillers communaux (sauf résiliation).

Il pense qu'il n'est légalement et juridiquement pas correct que seuls les Municipaux puissent décider d'engager financièrement la Commune. Il s'abstiendra également de voter sur ce sujet.

M. Bachmann s'étonne que la Municipalité n'ait pas réagi plus tôt. Dans un tel cas, ne serait-il pas judicieux, pour l'avenir, de nommer une Commission consultative ?

Et si les Municipaux croulent sous les charges et n'ont pas assez de temps pour s'occuper de certains dossiers, peut-être faudrait-il envisager de nommer plus de Municipaux ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, informe l'assemblée que ces statuts ont été établis par le COPIL (Comité de Pilotage), qu'ils ont ensuite été envoyés, pour étude et commentaires, aux Municipalités des 27 communes concernées. Dès ce moment, ces statuts n'ont plus été modifiables, ce qui est parfaitement légal selon Monsieur le Préfet Marc-Etienne Piot.

A noter toutefois que ces statuts ont été vérifiés par les services cantonaux concernés et que la Municipalité a pris le temps de les étudier.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 78-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'accepter les statuts du SDIS Région Venoge

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 26 voix et 12 abstentions.

3. Rapport de la Commission relatif à la création d'un fonds pour l'énergie durable (préavis municipal n° 79-2011)

M. Pierre Zurbrugg, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Pascal Affolter, prend la parole pour démontrer, en cinq points, que ce « concept énergétique » est tout à fait réalisable pour la Commune.

Mme Sandrine Berthoud trouve ce montant de Fr. 35'000.- très encourageant, ce qui l'ennuie quelque peu, c'est que sur cette somme il faudra encore déduire les honoraires de l'architecte-conseil qui sont relativement onéreux.

M. François Bachmann précise que le terme « concept énergétique » est valable pour une commune de moins de 3'000 habitants. A fin 2010, Penthaz comptabilisait 2911 habitants. Que se passera-t-il lorsque le nombre de citoyens dépassera les 3'000, faudra-t-il recommencer toutes les démarches ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise que si le nombre d'habitants venait à dépasser les 3'000, il serait alors possible de passer à la phase suivante en complétant les documents existants. Elle en profite pour répondre à la remarque de Mme Sandrine Berthoud au sujet de l'architecte-conseil. Depuis la création de ce projet, le bureau technique a vu le jour et c'est lui qui sera chargé de ces dossiers.

M. Pierre Zurbrugg, rapporteur, tient à préciser que la Commission chargée de l'étude de cet objet n'est pas opposée au montant de Fr. 35'000.- pour la création d'un fonds de réserve, mais elle trouve

que le règlement est réellement trop imprécis. Il est rejoint, dans ces propos, par M. Pierre-Alain Epars, qui trouve ce règlement effectivement mal construit. Il vaudrait peut-être mieux utiliser cette somme pour un projet concret utilisant l'énergie renouvelable et durable.

M. Pascal Affolter propose de refuser ce préavis municipal.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, signale que la 1^{ère} mesure proposée pour améliorer le « concept énergétique » sur le territoire de la Commune sera la mise sur pied d'un règlement sur l'énergie renouvelable et durable.

M. André Borgeaud tient à préciser que certains membres de la Commission chargée de l'étude de cet objet étaient pour le fait de refuser ce préavis municipal et non de l'accepter avec les modifications mentionnées dans les conclusions du rapport.

M. Daniel Traini, Président, rappelle aux Conseillers qu'il n'est pas nécessaire de faire un rapport de minorité, comme il n'est pas obligatoire d'avoir une décision unanime dans la Commission.

La parole n'étant plus demandée, Le Président, clôt la discussion et relit les conclusions du rapport qui ne sont pas identiques aux conclusions du préavis municipal et qui sont les suivantes :

1. de renvoyer le préavis municipal n° 79-2011 pour étude complémentaire
2. de charger la Municipalité de réviser le projet de règlement relatif à la création du « Fonds énergétique durable – encouragement communal »
3. de présenter le projet retravaillé en même temps ou après la présentation du « Concept énergétique »

Résultats du vote des conclusions du rapport de la Commission : Elles sont refusées par 20 non, 14 oui et 4 abstentions.

De ce fait, le Président relit les conclusions du préavis municipal n° 79-2011 :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 79-2011, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'approuver le nouveau règlement communal relatif à la création du « Fonds énergétique durable – encouragement communal »
2. D'autoriser la Municipalité à créer un « Fonds énergétique durable » doté d'un capital de CHF 35'000.00 chaque 1^{er} janvier ;
3. D'alimenter de Fonds par attribution budgétaire annuelle, pour autant que l'indemnité liée à l'usage du sol en matière d'électricité soit toujours en vigueur et suffisante.

Résultats du vote du préavis : Le préavis est REFUSE par 23 non, 11 oui et 4 abstentions.

4. Rapport de la Commission relatif aux modifications du PPA, secteur nord les Câbleries de Cossonay (préavis municipal n° 81-2011)

M. Joseph Eric, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

Mme Dominique Von der Mühl présente un rapport de minorité de la Commission d'urbanisme.

M. Pierre-Alain Epars demande à la Municipalité si une estimation des charges foncières a été effectuée ? D'autre part, il s'adresse à la minorité de la Commission d'urbanisme. Bien qu'il comprenne leur souci, il se demande ce que ladite Commission attend d'une nouvelle étude, si le préavis était refusé ?

M. Yvan Rochat, Municipal, répond qu'il n'y a pour l'instant, pas d'estimation des charges foncières.

Mme Sandrine Berthoud s'inquiète quant à l'avenir des petites et moyennes entreprises situées actuellement sur le site de Venoge Parc. Devront-elles déménager suite à la reprise des lieux par l'entreprise Planzer et à la construction du centre multifonctionnel ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, précise que si l'entreprise Planzer AG décide de congédier toutes les PME œuvrant sur son site, elle en a parfaitement le droit. Le PPA et l'implantation de PME sont deux sujets totalement dissociés.

M. Bernard Morel est surpris du peu de temps dont la Commission d'Urbanisme a eu à disposition afin d'étudier ce dossier très complexe. Pour quelle(s) raison(s) ce préavis est-il déjà présenté lors de cette séance ?

Mme Dominique Von der Mühl, auteure du rapport de minorité en collaboration avec M. Pierre Zurbrugg, souligne qu'ils ne souhaitent pas refaire toute une étude mais qu'ils demandent un délai afin d'avoir un avis complémentaire donné par un expert neutre sur les craintes soulevées dans ce rapport. Certes, la Commune peut faire confiance à M. Planzer mais, à leur avis, le projet de ce PPA manque de précisions.

M. Eric Joseph prend la parole afin de faire remarquer que si un autre expert donne son avis, ceci ne fera qu'entraîner de nouvelles modifications, que le dossier devra repartir au Canton etc. A son avis, mieux vaut voter ce préavis municipal lors de cette séance, quitte à le refuser.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la discussion et relit les conclusions du rapport de minorité qui sont les suivantes :

1. de reporter la décision concernant le préavis municipal n° 81-2011 relatif aux modifications du PPA, secteur nord les Câbleries de Cossonay.
2. de charger la Municipalité de soumettre le projet de modification du PPA des Câbleries de Cossonay et les questions soulevées dans ce rapport à l'avis d'un expert urbaniste neutre, et de présenter cette expertise à la Commission d'urbanisme.

Résultats du vote : Les conclusions du rapport de minorité sont refusées par 23 non, 8 oui, 7 abstentions.

De ce fait, le Président relit les conclusions du préavis municipal 81-2011 :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 81-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les modifications du PPA, secteur Nord, Les Câbleries de Cossonay et les modifications du règlement PPA, secteur sud et nord, Les Câbleries de Cossonay hormis le chapitre 4 La zone d'habitations, d'équipement et d'aménagement d'intérêt public, qui a fait l'objet d'une procédure séparée.
2. De lever les oppositions formulées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} au 31 octobre 2010 et adopter les réponses y relatives, telles que proposées dans le présent préavis.
3. D'abroger le PPA, les Câbleries de Cossonay, approuvé par le DIRE le 15 juillet 2005
4. De prendre acte de la procédure d'abrogation du PEC n° 112 « Canal d'Enteroche » sur le territoire de la commune de Penthalaz
5. De prendre acte de la réponse à la pétition concernant le chemin de Valrose
6. D'octroyer aux Municipalités tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA, secteur nord, Les Câbleries de Cossonay
7. D'autoriser les Municipalités à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 28 oui, 5 non 5 abstentions.

5. Rapport de la Commission relatif à la rénovation de la place de sport du Cheminet

(préavis municipal n°82-2011).

Mme Sylvette Grandchamp rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Gilles Rochat est étonné de voter pour un montant de Fr. 149'000.- à accorder à la Municipalité pour la réalisation de ces travaux alors qu'un subside de Fr. 16'000.- est prévu ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, précise que le montant du subside a été confirmé après la rédaction de ce préavis.

M. Gérald Santschy demande si le bac de saut en longueur sera bâché ou non ?

Mme Sylvette Grandchamp, rapporteur, précise qu'il ne le sera pas.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la discussion et relit les conclusions qui sont identiques au préavis municipal :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 82-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

. tenant compte que ce préavis n'entre pas dans la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal n° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006

décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la place de sport du Cheminet, sise derrière le Verger
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 149'000.- pour la réalisation de ces travaux
3. D'autoriser le recours à l'emprunt pour financer la dépense nette
4. D'amortir le coût net en 12 ans

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la commission relatif à la réorganisation territoriale de l'Association régionale de l'action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE) (préavis municipal n° 83-2011).

M. Alain Pellet, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. François Bachmann s'abstiendra de voter pour les mêmes raisons que citées dans les discussions du préavis n° 78-2011.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 83-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les statuts de l'ARASPE
2. D'accepter le rattachement de la Commune de Penthaz à l'ARASPE
3. De démissionner de l'ARAS de Cossonay-Orbe-La Vallée
4. D'accepter la dissolution de l'ARAS de Cossonay-Orbe-La Vallée
5. De charger les Comités de Direction de ces deux associations de régler les aspects transitoires pratiques et administratifs dans la nouvelle ARAS.

Résultats du vote : le préavis est accepté par 22 oui, 1 non et 15 abstentions.

7. Rapport de la commission relatif aux travaux d'entretien et de rénovation de la piscine

(préavis municipal n°84-2011).

Mme Sylvette Grandchamp, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Didier Chapuis informe l'assemblée que le changement du « Liner » fait partie des travaux prioritaires (année 2012) selon la Commission chargée de l'étude de cet objet, alors que pour la Commission de gestion, le changement à moyen terme (2 à 4 ans) peut être envisagé.

M. Pierre-Alain Epars relève deux points qui l'interpellent. Tout d'abord la reprise du matériel de la buvette selon inventaire de la Commune pour un montant de Fr. 43'000.- et la TVA de 8% ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton précise que la Commune souhaitait devenir propriétaire du matériel de la buvette de la piscine. Cela poserait moins de problèmes lors d'un changement de gérant par exemple.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 84-2011, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

D'autoriser la Municipalité à entreprendre tous les travaux d'entretien et de rénovation de la piscine de Penthaz, étape 1 et 2, prévus dans le présent préavis

D'accorder à la Municipalité pour ces travaux, un crédit total de CHF 589'500.- TTC.

De prélever CHF 389'500.- sur le fonds de réserve pour équipement sportif & places de jeux (9.282.03), pour autant que le Conseil communal ait accepté l'attribution prévue dans ce même compte de CHF 400'000.- lors du vote sur les comptes 2010

De financer le solde net d'un maximum de 200'000.-, par recours à l'emprunt. De ce montant seront déduites les participations et subventions éventuelles.

D'amortir le solde net d'un maximum de CHF 200'000.- par des annualités maximums de CHF 11'400.- de 2012 à 2026, et par CHF 5'700.- de 2027 à 2031.

Résultats du vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Rapport de la commission relatif aux travaux de construction du local des pompiers

(préavis municipal n° 85-2011)

M. Jérôme Ischi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude Andrey fait part de son étonnement à la Municipalité concernant les 800 m2 de toiture de ce nouveau local de pompiers, sur lequel des cellules photovoltaïques auraient pu être installées et ainsi participer au Concept énergie ?

M. Frédy Mast, Municipal, répond que le propriétaire du bâtiment, qui n'est pas la Commune, n'a pas jugé utile de mettre des cellules photovoltaïques sur son toit mais que légalement il doit utiliser des énergies renouvelables, ce qu'il fait avec le système de chauffage « Minergie ».

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Traini, Président, clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 85-2011, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

. tenant compte que ce préavis entre partiellement dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis municipal n° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (Selon catalogue, N°302, qualifié de « nécessaire » et prévu entre 2008 et 2009 pour un montant de CHF 1'365'000.-)

décide

D'autoriser la Municipalité à signer tous actes officiels inhérents à l'achat du terrain et à la construction du local des pompiers

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de construction d'un local pour le Service de défense incendie prévus dans le présent préavis.

D'accorder à la Municipalité pour ces travaux, un crédit total brut de CHF 2'871'600.- TTC.

Si nécessaire, de prélever le montant disponible sur le fonds de réserve du financement spécial du Service de défense incendie (9.280.02 doté d'environ CHF 60'000.-), pour payer une partie ou la totalité des frais spécifiques à la Commune de Penthaz, selon page 4, 2eme paragraphe du chapitre « Financement »

Si nécessaire, de prélever le montant disponible sur le fonds de réserve pour le réseau et les bâtiments de la défense incendie (9.282.08 doté d'environ CHF 400'000.-), pour payer une partie ou la totalité des frais spécifiques à la Commune de Penthaz, selon page 4, 2eme paragraphe du chapitre « Financement »

De financer le solde net d'un maximum de CHF 2'000'000.- (déductions faites de la contribution ECA et éventuellement de la part communale – points 4 & 5 ci-dessus) par recours à l'emprunt.

D'amortir le solde net en 30 ans.

Résultats du vote : le préavis est accepté par 37 oui et 1 abstention.

9. Nomination/dissolution de Commissions

Propositions de membres pour le conseil intercommunal de l'A.I.E.E. (Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées).

Il s'agit des personnes suivantes :

Pour le groupe PSSV : MM. Pierre-Michel Devenoge et Jean-François Perusset

Pour le GIP : Mme Corinne Borgeaud et M. André Borgeaud (hors conseil communal)

Pour le groupe Rad-Lib : MM. Gilles RoCHAT et Bernard Murisier

M. Frédy Mast, Municipal, précise encore que lors de la prochaine séance de cette association, la commune de Penthaz va proposer de nommer M. René Nicolet au comité de direction de l'A.I.E.E.

M. Yves Jauner, Municipal, rappelle que pour l'ASiCoPe, ce sont MM. Stéphane Zürcher en tant que membre et M. Eric Joseph en tant que suppléant qui représentent la Commune.

10. Propositions individuelles.

- Mme Corinne Borgeaud, en tant que personne faisant partie du groupe de travail de la piscine, prend la parole afin d'informer les membres du Conseil communal que deux projets leur ont été présentés par un architecte pour les améliorations prévues aux abords de la piscine et que c'est le projet n° 2 qui a été retenu.

Sera-t-il possible d'en avoir un aperçu prochainement s'interroge M. Daniel Traini ?

Pas avant d'en avoir référé au Canton lui répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique. Une séance est prévue à ce sujet au début du mois de septembre. A noter encore, concernant la piscine, que des cours de plongée auront lieu pendant l'été de même que des cours de natation et de l'aquagym. Les bassins resteront ouverts jusqu'à 20h00 durant le week-end.

- M. Pierre-Alain Epars aimerait revenir sur le dossier du changement du nom de la Gare. Qu'en est-il du délai demandé par la Municipalité de Cossonay ?

D'autre part, dans un souci d'économie d'eau, M. Epars propose que chaque citoyen paie le mètre cube d'eau qu'il consomme et non plus par concession de 150m3. Bien des personnes n'utilisant pas la totalité de leur concession mais devant tout de même payer le montant fixé.

Mme la Syndique, informe que le délai demandé par la Municipalité de Cossonay et le service de la mobilité a été accepté par le Tribunal.

- Mme Claudine Martin, secrétaire, rappelle que les membres du Conseil recevront leur(s) indemnité(s) durant l'été, fin de législature oblige. Elle en profite pour remercier la Municipalité d'avoir permis la mise en place gratuitement des cours de « Forest training » à Penthalaz.

- Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, présente les deux projets relatifs à la décoration du giratoire de la gare. Après une discussion animée, c'est finalement le projet « orange » qui a suscité le plus d'intérêt de la part des Conseillères et Conseillers.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, reprend la parole pour informer l'assemblée que le Conseil communal de Cossonay a également accepté le préavis « PPA secteur nord Câbleries de Cossonay » lors de leur séance de ce soir même. Elle tient encore à remercier toutes les Conseillères et tous les Conseillers pour la confiance qu'ils lui ont accordée tout au long de la législature.

La Municipalité invite l'assemblée à la verrée qui aura lieu à l'issue de cette séance.

- M. Frédy Mast, Municipal sortant, désire prendre congé des membres du Conseil communal et de la Municipalité. Après 15 ans et demi passé au Conseil, mais seulement 6 ans à la Municipalité, il a décidé de passer la main. Il tient à remercier, toutes et tous, pour la confiance et l'appui qui lui ont été témoignés dans l'exercice de son dicastère.

Tout n'a pas été simple, mais il a toujours été admirablement conseillé et secondé par des personnes hautement qualifiées, sans que sa tâche n'aurait été très ardue. Merci à toutes et à tous.

Pour terminer, M. Daniel Traini, Président, rappelle la date des prochaines votations qui se tiendront le dimanche 23 octobre 2011.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 23h23

Le Président

Daniel Traini



La secrétaire

C. Martin
Claudine Martin